

Image not found or type unknown



Préavis de résiliation du bail

Par **emera_old**, le **03/12/2007** à **13:20**

Bonjour,
J'ai été cambriolé une fois et on a fait une tentative la deuxième fois. J'en ai informé mon bailleur qui ne veut pas me reloger, du coup je ne paie plus mes loyers puisque je ne me sens pas en sécurité et je voudrais déménager. Là j'ai trouvé un autre appartement, suis-je tenu de respecter le préavis de trois mois ou pas?
D'avance merci